

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**concernant****la question QU20.08 de Madame la conseillère communale Morgane BALET relative au chemin de glace**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 6 février 2020, Madame la conseillère communale Morgane Balet a interpellé la Municipalité au sujet du Chemin de glace installé sur la Place Pestalozzi du 9 au 26 janvier 2020 dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ 2020).

Veillez trouver ci-après les éléments de réponses demandés :

Quel est le coût financier ?

Location, montage et démontage du chemin de glace :	CHF 38'500.00
Location de deux chalets de Noël :	CHF 2'500.00
Location d'une installation télévisuelle pour retransmission des compétitions des JOJ 2020	CHF 4'500.00
Animations diverses	CHF 500.00
Electricité	CHF 1'600.00
Sonorisation de l'installation pour diffusion de musique d'ambiance	CHF 0.00
TOTAL	CHF 47'600.00

Quelle était la consommation en kilowattheure de l'installation ?

Chemin de glace : 7'235 kWh

Quels réactifs ont été utilisés et en quelle quantité ?

1'000 l. de glycol alimentaire ont été utilisés pour la mise en glace et le maintien de la surface. Il s'agit d'un produit ne générant aucune nuisance sur la nature en cas de déversement dans les eaux de surface.

La Municipalité souhaite-t-elle réitérer l'expérience l'année prochaine ?

Suite au succès populaire rencontré par cette offre hivernale éphémère, la Municipalité étudie la possibilité de reconduire l'opération l'hiver prochain.

Si oui, pense-t-elle la coupler avec le marché de Noël ?

La Municipalité vient de mettre en soumission le marché de Noël. Au point 5 du cahier des charges (« lieu d'exercice du mandat »), une certaine latitude est laissée à l'organisateur pour faire des propositions. La Place Pestalozzi est petite et le marché de Noël doit cohabiter avec le marché du samedi et la patinoire, sans compter le fait que les camions doivent pouvoir circuler. Toutefois, le cahier des charges permet de la créativité et donc la possibilité au futur organisateur du marché de Noël d'y intégrer diverses animations.

En regard de l'espace à disposition sur la Place Pestalozzi, une structure en glace semble, par contre, difficilement compatible avec le marché de Noël. Toutefois, une telle installation aurait tout son sens pour animer la place durant le mois de janvier, période de l'année qui n'offre que peu d'animations pour la population.

La Municipalité a-t-elle prévu des compensations énergétiques ? Pense-t-elle utiliser des systèmes alternatifs moins coûteux en énergie ?

Des compensations n'ont pas été envisagées. Toutefois, l'énergie qui a servi à alimenter l'infrastructure est 100% renouvelable, issue à majorité de l'hydraulique et pour 6% du photovoltaïque yverdonnois.

Il est relevé que le Chemin de glace a permis de dynamiser la Place au mois de janvier, un mois calme et qu'il a fait le bonheur des écoliers pendant la période scolaire. L'objectif de rassembler la population dans le cadre d'une activité favorisant le mouvement a été atteint.

Est-il prévu au cours de l'année d'autres manifestations du même genre réunissant et rapprochant les gens sur la Place Pestalozzi ?

Aucun projet spécifique à la Place Pestalozzi n'est prévu pour l'instant. Toutefois, le Service des sports a élaboré un programme de manifestations et d'activités offrant à la population la possibilité de bouger toute l'année gratuitement ou à moindre coût sur l'ensemble de son territoire (voir www.santeactyv.ch/) :

- Toute l'année : Santé Act'Yv -> programme d'activités physique libre ;
- 11 janvier 2020 : 3^e Course de la Bonne Résolution ;
- 7 juin 2020 : 38^e Rallye Cyclo Touriste ;
- 14 juin 2020 : 3^e Festival yverdonnois du sport et de l'activité physique ;
- 6-10 juillet 2020 : camp des jeunes sportifs yverdonnois ;
- 22 août 2020 : 4^e Urban Project ;
- 6 septembre 2020 : 10^e Triathlon ;
- Septembre 2021 : manifestation de mobilité douce à Yvedon-les-Bains et Région.

Sans compter, l'accompagnement et la mise en valeur des manifestations et programmes organisés par des tiers.

En outre, plusieurs infrastructures urbaines permettant la pratique de l'activité physique libre existent à Yverdon-les-Bains, telles que le skate park, le street work out, les terrains de basket, les mini-pitches, le parcours walking, etc.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Conseil Communal

De: Morgane Balet <morgane.balet@gmail.com>
Envoyé: mercredi, 5 février 2020 13:32
À: Conseil Communal; Carrard Jean-Daniel; christian.weiler@primerocche.ch
Objet: conseil du 6 février 2020

Bonjour,

Merci de prendre note que j'interviendrai lors du conseil du 6.02.2020 au sujet du chemin de glace.

Voici les questions qui seront adressées à la municipalité :

- Quel a été le coût financier ?
- Quel était la consommation en kilowattheure de l'installation ?
- Quels réactifs ont été utilisés et en quelle quantité ?
- La municipalité souhaite-t-elle réitérer l'expérience l'année prochaine ? Si oui pense-t-elle la coupler avec le marché de Noël ? A-t-elle prévu des compensations énergétiques ? Pense-t-elle utiliser des systèmes alternatifs moins coûteux en énergie ?
- Est-il prévu au cours de l'année d'autres manifestations du même genre réunissant et rapprochant les gens sur la place Pestalozzi ?

Cordialement !

Morgane Balet